Cinquantième année. - N ° 49 A 10 mars 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 115

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

481 551 398 RCS Romans.
TARRIOTE SERVICES.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle Pied Gai, 26400 Crest.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRESociété TARRIOTE Société à responsabilité limitéeau capital de 132 000 eurosSiège social : Zone Industrielle - Pied Gai26400 CREST RCS ROMANS 330 487 307ETTARRIOTE SERVICESSociété à responsabilité limitéeau capital de 10 000 eurosSiège social : Zone Industrielle - Pied Gai26400 CREST481551398 RCS ROMANSAVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT MARCEL LES VALENCE le 21 février 2017,-La société TARRIOTTE, société à responsabilité limitée au capital de 132 000 euros dont le siège social est CREST (26400) Zone industrielle, Pied Gai, immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 330 487 307,Et -La société TARRIOTE SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros dont le siège social est à CREST (26400) Zone industrielle, Pied Gai, immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 481 551 398,Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TARRIOTE SERVICES par la société TARRIOTTE La société TARRIOTE SERVICES ferait apport à la société TARRIOTTE de la totalité de son actif, soit 365 990 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 324 428 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 41 562 euros.Pour rémunérer ces apports , la société TARRIOTTE procédera à une augmentation de son capital 43 008 pour le porter à 175 008 euros par création de 2688 parts nouvelles de 16 euros, lesquelles seront attribuées directement par la société TARRIOTTE aux associés de la TARRIOTE SERVICES à raison de 15,47 parts de la société TARRIOTTE pour 8,51 parts de la société TARRIOTE SERVICES.Ces parts nouvelles porteront jouissance à compter du 1er avril 2016 et seront assimilées aux parts anciennes.Toutes les opérations effectuées par la société TARRIOTE SERVICES depuis le 1er avril 2016 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société TARRIOTTEConformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS le 6 MARS 2017 au nom des deux sociétés.Pour avis.